



## Communiqué de presse

### **Décision de la Commission des offres publiques d'acquisition 626/01 du 23 février 2016 concernant SCHMOLZ + BICKENBACH AG – Absence d'une obligation de présenter une offre et/ou exception d'une telle obligation**

Lucerne, 24. février, 2016 - Natixis S.A., Credit Suisse AG, J.P. Morgan Securities Plc, ING Bank N.V. et Liwet Holding AG ont soumis le 25 janvier 2016 une requête portant sur l'absence d'une obligation de présenter une offre et/ou une exception d'une telle obligation concernant SCHMOLZ+BICKENBACH AG.

Par décision du 23 février 2016, la Commission des offres publiques d'acquisition a décidé comme suit:

1. Il est constaté que le refinancement, y compris une éventuelle réalisation des actions de SCHMOLZ+BICKENBACH AG mises en gage, ne déclenche pas d'obligation de présenter une offre concernant SCHMOLZ+BICKENBACH AG pour Natixis S.A., Credit Suisse AG, J.P. Morgan Securities Plc, ING Bank N.V. et Liwet Holding AG et /ou leur ayants droit économiques.
2. Natixis S.A., Credit Suisse AG, J.P. Morgan Securities Plc et ING Bank N.V. sont tenues d'informer la Commission des offres publiques d'acquisition (i) d'un cas de Deemed Mandatory Early Termination ou d'un Enforcement Event, (ii) dans le cas où, suite à un Enforcement Event, des actions nominatives de SCHMOLZ+BICKENBACH AG sont acquises par Liwet Holding AG, que ce soit par reprise pour son compte ou sous toutes autres circonstances, et (iii) si et comment les droits de vote d'actions nominatives de SCHMOLZ+BICKENBACH AG éventuellement acquises seront exercés jusqu'à ce que ces dernières soient revendues à un tiers.
3. Conformément aux art. 6 et 7 OOPA, SCHMOLZ+BICKENBACH AG est tenue de publier le dispositif de la présente décision le 24 février 2016, en indiquant le droit d'opposition des actionnaires qualifiés.
4. Cette décision sera publiée sur le site web de la Commission des OPA au jour de la publication de SCHMOLZ+BICKENBACH AG selon le chiffre 3 du dispositif ci-dessus.
5. Les frais à la charge de Natixis S.A., Credit Suisse AG, J.P. Morgan Securities Plc, ING Bank N.V. et Liwet Holding AG, qui en répondent solidairement, s'élèvent à CHF 25'000.

#### **Objection**

Un actionnaire qui prouve détenir au minimum 3% des droits de vote, exerçables ou non, de la société SCHMOLZ+BICKENBACH AG (actionnaire qualifié au sens de l'art. 56 al. 3 OOPA) peut former opposition auprès de la Commission des offres publiques d'acquisition contre cette décision. L'opposition doit être déposée auprès de la Commission des offres publiques d'acquisition (Selnaustrasse 30, Postfach, CH-8021 Zürich, [counsel@takeover.ch](mailto:counsel@takeover.ch), téléfax: +41 58 499 22 91) dans les cinq jours de bourse suivant la publication du dispositif de la décision de la Commission des OPA sur le site web de la Commission ([www.takeover.ch](http://www.takeover.ch)). Le délai commence à courir dès le premier jour de bourse suivant la publication de la décision de la Commission des OPA sur leur site web. L'opposition doit comporter une conclusion, une motivation sommaire et la preuve de la participation de son auteur conformément à l'art. 56 al. 3 et 4 OOPA.



Contact:

Dr Ulrich Steiner, Head of Investor Relations & Corporate Communications, phone +41 41 581 4120

**A propos de SCHMOLZ + BICKENBACH**

Aujourd'hui, le Groupe SCHMOLZ + BICKENBACH est l'un des premiers fournisseurs mondiaux de solutions personnalisées dans le domaine des produits longs en acier spécial. Reconnu mondialement dans les secteurs de l'acier à outils et des produits longs en acier inoxydable, le Groupe est l'une des deux plus grandes entreprises d'Europe travaillant avec de l'acier de construction allié et fortement allié. Comptant environ 9 000 employés répartis dans ses entreprises de production et de distribution dans plus de 30 pays sur cinq continents, le Groupe assiste et sert ses clients où qu'ils se trouvent. En plus d'un portefeuille de production et d'une offre de produits et services complets, les clients profitent du savoir-faire technologique de l'entreprise, d'une qualité égale partout dans le monde et d'une connaissance poussée des marchés locaux.